



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 2601

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la question de l'orientation scolaire. Selon une récente étude, 57 % des parents d'élèves se déclarent fermement opposés à une orientation scolaire précoce, c'est-à-dire avant la classe de troisième, estimant que le manque de maturité de l'enfant peut induire de mauvais choix pour son avenir. Par ailleurs, selon cette même étude, 70 % des parents d'élèves considèrent que les moyens mis en place par l'éducation nationale pour aider les jeunes à choisir leur orientation sont insuffisants. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse en la matière et de lui indiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre en particulier pour améliorer l'information des élèves.

Texte de la réponse

L'organisation du collège et des contenus d'enseignement favorise à la fois l'apprentissage d'un socle commun de connaissances et de savoir-faire et la construction de parcours diversifiés permettant à chaque élève de mieux prendre en compte ses intérêts et ses aptitudes. Pour préparer le moment important des choix d'orientation que constitue la fin de la classe de troisième, il apparaît nécessaire de poursuivre la diversification des parcours et des enseignements, à l'image de la mise en place des itinéraires de découverte, et de revaloriser l'enseignement professionnel. Dans cette optique, beaucoup d'élèves tireraient profit de démarches faisant appel aux savoir-faire du lycée professionnel et préparant aux enseignements de ce dernier. Il a donc été demandé aux recteurs d'organiser des rapprochements entre collèges et lycées professionnels, notamment autour des axes suivants, dont celui, essentiel, d'une meilleure information des élèves : mettre en place des actions d'information sur les enseignements professionnels et organiser une démarche éducative d'orientation impliquant les enseignants dès le cycle central ; organiser des classes de troisième préparatoires à la voie professionnelle installées en collège ou en lycée professionnel ; avant la troisième, et en fonction de l'âge des élèves, qui dans tous les cas restent des collégiens, organiser des dispositifs reposant sur une double, voire une triple, forme d'alternance : alternance entre enseignements généraux et enseignements professionnels en ateliers au sein même du collège, alternance entre collège et lycée professionnel, alternance entre établissement scolaire et entreprise. Les services d'information et d'orientation et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions apporteront aux équipes enseignantes leur soutien technique et pédagogique dans la mise en oeuvre des démarches d'information et d'orientation qui permettront aux jeunes de s'orienter positivement à l'issue du collège.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2601

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3051

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3597